

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1362 :

Avenant à l'article 2 de la Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative du quartier de Bois d'Olives - Extension du périmètre à l'école Benjamin Moloise de Pierrefonds

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphan (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

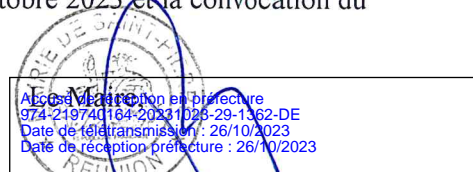
ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1362 : Avenant à l'article 2 de la Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative du quartier de Bois d'Olives - Extension du périmètre à l'école Benjamin Moloïse de Pierrefonds.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du plan de mobilisation pour les quartiers, la ville de Saint-Pierre a fait acte de candidature pour la mise en place d'une cité éducative sur le quartier prioritaire de Bois d'Olives, en partenariat avec les services de l'Etat et de l'Education nationale.

Pour rappel, l'obtention du label a été annoncée le 29 janvier 2022 à l'occasion du Comité Interministériel des Villes, puis notifiée par courrier adressé à la Ville de Saint-Pierre le 24 février 2022.

Une convention cadre conclue pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 a fixé les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation. Celle-ci a été approuvée lors du Conseil Municipal du jeudi 28 avril 2022 (affaire 16-767).

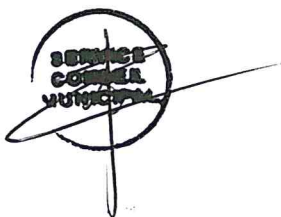
L'article 2 de la dite convention a défini le périmètre d'intervention de la cité éducative qui porte sur le quartier prioritaire de Bois d'Olives, avec le collège Henri Matisse comme chef de file, les écoles faisant parti de la cité (école primaire Georges Fourcade, école élémentaire Edmond Albius, école primaire Aimé Césaire, école maternelle Flora Tristan) et les établissements associés, notamment le lycée de Bois d'Olives.

La carte scolaire a mis en évidence que les élèves scolarisés à l'école Benjamin Moloïse de Pierrefonds intègrent le collège Henri Matisse dès l'entrée en 6ème, étant donné l'appartenance de cette école au Réseau d'Education Prioritaire plus (REP+) de Bois d'Olives qui dépend de l'IEN 1 de Saint-Pierre.

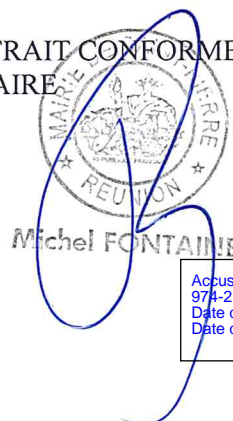
Compte tenu de ces éléments, et eu égard aux décisions des Comités de pilotage (programmations 2022 et 2023), il y a lieu de modifier l'article 2 de la convention cadre triennale de la cité éducative de Bois d'olives et d'étendre le périmètre d'intervention à l'école primaire Benjamin Moloïse, avec un effet rétroactif.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'extension du périmètre de la cité éducative de Bois d'Olives à l'école Benjamin Moloïse de Pierrefonds,
- **D'APPROUVER** l'avenant à l'article 2 de la convention cadre triennale de la cité éducative de Bois d'Olives,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine de compétences, à signer l'avenant à l'article 2 de la convention cadre triennale de la cité éducative de Bois d'Olives,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1362-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023